ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

2ième Étage, 202 rue Pitt
Cornwall (Ontario)
K6H 5R9
(613)933-2991
www.glpa-apgl.com

SOMMAIRE

DU PLAN D'ENTREPRISE

2006 à 2010

Comprend :

Budget d'exploitation – 2006

Budget d'immobilisations – 2006

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

MANDAT

Les buts de l'Administration sont d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux canadiennes désignées. La *Loi sur le pilotage* énonce que les tarifs doivent être justes, raisonnables et suffisants de manière à permettre à l'Administration, avec tout revenu provenant d'autres sources, d'assurer son autonomie financière.

CONSTITUTION

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, constituée en société à responsabilité limitée en mai 1972 et maintenue en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 1er octobre 1998, elle exerçait son activité sous le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée. Conformément à la *Loi maritime du Canada* qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, elle a acquis le nom d' Administration de pilotage des Grands Lacs et est réputée avoir été établie en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État et est désignée à l'annexe III, première partie, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le 1er octobre 1998, l'Administration a cessé d'être une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et a amorcé un processus visant à abandonner sa charte en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

POUVOIRS

Pour s'acquitter de ses responsabilités, l'Administration a promulgué des règlements, approuvés par décret, en vertu de la *Loi sur le pilotage*, concernant :

1. l'établissement de zones de pilotage obligatoire;
2. la prescription des navires ou des catégories de navires soumis au pilotage obligatoire;
3. la prescription des catégories de brevets et de certificats de pilotage qui peuvent être attribués;
4. la prescription des tarifs des droits de pilotage à verser à l'Administration pour les services de pilotage.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration est aussi investie des pouvoirs suivants :

1. Embaucher des cadres et des employés, y compris des pilotes brevetés, au besoin.

2. Conclure des contrats avec une personne morale pour les services de pilotes brevetés.

3. Établir des règlements régissant la gestion de ses affaires internes.

4. Acheter, prendre à bail ou acquérir par d'autres moyens des terrains, des bâtiments, des bateaux-pilotes et d'autres biens, au besoin, et disposer de ces biens acquis.

5. Contracter des emprunts pour acquitter ses dépenses.

6. Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, placer en obligations émises ou garanties par Sa Majesté du chef du Canada des fonds dont elle n'a pas un besoin immédiat et des bons du trésor provinciaux garantis par les gouvernements provinciaux.

OBJECTIFS DE L'ADMINISTRATION

Les objectifs généraux de l'Administration se résument ainsi :

X dispenser des services de pilotage et des services connexes rentables, sûrs, fiables et complets dans la région dont elle est chargée;

X promouvoir l'utilisation efficace de ses installations, de son équipement et de son expertise en appliquant ces ressources de façon productive dans les domaines et les régions géographiques qu'elle juge appropriés, et ce, à des fins de sécurité pour la navigation;

X fournir les services énumérés ci-dessus dans un contexte commercial où le but consiste à atteindre et à maintenir l'autonomie financière, tout en assurant le meilleur coût possible aux usagers;

SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

X être sensible aux politiques écologiques, sociales et économiques établies par le gouvernement.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

À des fins de sécurité, l'Administration exploite un service de pilotage maritime dans toutes les eaux canadiennes des provinces d'Ontario, du Manitoba et de Québec, au sud de l'entrée septentrionale de l'écluse de Saint-Lambert.

Pour assurer ce service, l'Administration affecte des pilotes, qu'elle embauche, aux navires qui entrent dans la région et qui sont soumis au pilotage obligatoire. Ce travail est effectué à l'aide de bateaux-pilotes obtenus par contrat et de services de répartition, ces deux interventions étant contrôlées depuis l'administration centrale de pilotage à Cornwall, Ontario.

L'Administration doit coordonner ses efforts et ses activités avec d'autres organismes, dont la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent et la United States Seaway Development Corporation, qui assurent le fonctionnement des écluses et le maintien des systèmes de contrôle de la navigation dans la région; la Garde côtière canadienne, qui fournit des aides à la navigation; la Garde côtière des États-Unis, qui s'occupe du pilotage américain dans les eaux internationales.

La région de pilotage des Grands Lacs comprend :

X la circonscription de Cornwall
X la circonscription internationale n° 1
X le lac Ontario
X la circonscription internationale n° 2 (y compris le canal Welland)
X la circonscription internationale n° 3 (y compris les lacs Huron, Michigan et Supérieur)
X le Port de Churchill, Manitoba

GOUVERNANCE DE L'ADMINISTRATION

La gouvernance de l'Administration est le processus d'établissement et de surveillance des politiques et des procédures devant assurer la gestion adéquate des affaires de l'Administration, ainsi que sa viabilité financière.

SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

Le conseil d'administration de l'Administration est composé d'un président, de deux représentants des pilotes, de deux représentants de l'industrie du transport maritime et de deux représentants du public. Cette structure permet une communication efficace entre les parties
et facilite la compréhension des besoins des principaux utilisateurs des services offerts.

Le Conseil consultatif maritime canadien a recommandé que la *Loi sur le pilotage* soit modifiée pour que la structure actuelle du conseil d'administration y soit inscrite.

Le président et deux membres du conseil d'administration sont également nommés au comité de vérification. À l'occasion de réunions mensuelles, ce comité examine les résultats financiers de l'Administration. Une fois cet examen terminé, les états financiers doivent être acceptés officiellement par le conseil d'administration lors de sa réunion mensuelle
.

En 2005, le conseil d'Administration a retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables professionnels pour procéder à la vérification interne de l'organisme.

L'Administration respecte les directives du Conseil du Trésor sur les pratiques de gouvernance des sociétés d'État.

RÉSUMÉ

Les buts généraux de l'Administration se résument ainsi :

X dispenser des services de pilotage et des services connexes rentables, sûrs, fiables et complets dans la région dont elle est chargée;

X promouvoir l'utilisation efficace de ses installations, de son équipement et de son expertise en appliquant ces ressources de façon productive dans les domaines et les régions géographiques qu'elle juge appropriés, et ce, à des fins de sécurité pour la navigation;

X fournir les services énumérés ci-dessus dans un contexte commercial où le but consiste à atteindre et à maintenir l'autonomie financière, tout en assurant le meilleur coût possible aux usagers;

X être sensible aux politiques écologiques, sociales et économiques établies par le gouvernement.

SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

L'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL) vient de terminer une période de cinq ans pendant laquelle tout l'excédent qu'elle avait accumulé durant la période de 1993-2000 a été absorbé pour couvrir les pertes. Durant la période des excédents de fonctionnement, l'APGL a réduit l'ensemble de ses tarifs de 3 p. 100 alors que l'inflation était de 12 p. 100. Les hausses tarifaires de 32 p. 100 imposées depuis 2002 ont généré une hausse annuelle moyenne de 2,5 p. 100, si l'on s'en tient aux années après 1993, année de la dernière hausse tarifaire. L'Administration prévoit atteindre le seuil de rentabilité en 2005, selon la comptabilité de caisse.

Les recettes de l'Administration ont été réduites depuis 2002, en partie à cause de la dépréciation de la monnaie américaine, dont elle se servait pour facturer les droits tarifaires dans les quatre (4) circonscriptions internationales, qui sont situées en eaux américaines. En faisant le rajustement des tarifs récemment, l'Administration a éliminé les incertitudes associées à la prévision des revenus basées sur le dollar américain et a repris la pratique d'exiger tous ses frais de pilotage en dollars canadiens. Elle a ainsi éliminé les pertes d'un million de dollars par année associées à la dépréciation du dollar américain.

Les volumes de circulation en 2004, 2005 et 2006 ont atteint un niveau qui permettra à l'Administration de fonctionner sans avoir à réduire ses effectifs ni prendre d'importantes mesures de réduction de coûts.

En 1999, le ministre des Transports a accepté la recommandation de l'Office des transports du Canada voulant que le *Règlement de pilotage des Grands Lacs* soit modifié pour tenir compte des exigences accrues à l'égard des dispenses de pilotage obligatoire pour les navires canadiens dans la région des Grands Lacs. Le ministre des Transports a demandé à l'Administration d'effectuer une analyse des risques liés à cette question et d'élaborer des modifications en réponse aux résultats de cette analyse.

L'analyse a été faite et les modifications proposées sont en voie d'être publiées dans la Partie I de la Gazette du Canada. L'Administration prévoit que la publication se fera en 2006, et qu'elle ne l'obligera pas de prendre des mesures importantes sur les plans financier et opérationnel pour assurer la mise en oeuvre des modifications en vue de la saison de navigation de 2007. Les modifications permettront à la plupart des officiers canadiens de piloter leurs navires dans la région des Grands Lacs une fois qu'ils auront obtenu un certificat de pilotage. Un certificat de pilotage leur sera délivré à condition que ces officiers démontrent qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience requises pour conduire leur navire en toute sécurité dans la région. Le système actuel n'oblige pas ces officiers de faire preuve de leurs connaissances ou de leurs compétences pour naviguer dans les eaux des Grands Lacs. L'objectif principal de

SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

l'Administration en 2006 sera de mettre en œuvre, de façon efficace et rentable, le système proposé de certification des pilotes.

Les exigences actuelles du Conseil du Trésor en ce qui concerne les vérifications internes obligeront l'Administration d'examiner toutes ses principales fonctions opérationnelles ainsi que les risques qui leur sont associés. Cet examen a été entamé et s'est poursuivi pendant la période de planification, un premier rapport ayant été publié au printemps 2005. L'Administration a examiné les résultats présentés dans ce rapport sur la vérification interne et a établi un plan d'action pour la mise en œuvre de toutes les recommandations. Cette mise en oeuvre débutera à la fin de 2005 et se poursuivra en 2006.

On prévoit que la hausse tarifaire prévue en 2006 permettra à l'Administration de générer un léger excédent d'exploitation qui servira à financer les indemnités de cessation d'emploi à payer de l'Administration, lesquelles se chiffraient à 3,2 millions de dollars au 31 décembre 2004.

Les plans d'exploitation de l'APGL pour 2006 et au-delà tiennent compte de la hausse du coût du mazout comme représentant la somme de 100 000 $, qui a été ajoutée aux dépenses liées aux déplacements des pilotes entre les postes d'embarquement de même qu'à la hausse du coût d'exploitation des bateaux-pilotes en raison du prix plus élevé du carburant. Bien que cette hausse ne soit pas significative en soi, elle exige néanmoins l'imposition d'une hausse tarifaire de 1 p. 100 par année.

Enfin, l'Administration compte aliéner son édifice et ses terres à Port Weller en 2006, ayant rassemblé tous ses services (administratifs et de répartition) en un endroit, soit à Cornwall en Ontario. Il est prévu que moins de 200 000 $ seront générés par l'aliénation du bâtiment à Port Weller, et cette somme sera versée au budget général de fonctionnement de l'Administration.

REVENU ET TRAFIC

L'Administration travaille dans un environnement où plusieurs facteurs peuvent influer de façon significative sur ses activités. Certains de ces facteurs sont les exportations de grain, les importations/exportations d'acier, les économies canadienne et américaine, le facteur Chine et la valeur du dollar canadien. L'un ou l'autre de ces facteurs peut influer sur les recettes provenant du pilotage ainsi que la rentabilité de l'Administration. Seuls ou en combinaison les uns avec les autres, ces facteurs ne peuvent être prévus avec exactitude, ce qui oblige

l'Administration d'attendre afin d'en connaître les conséquences. L'industrie et les usagers ont indiqué qu'ils sont prêts à financer le pilotage durant les périodes de faible demande puisqu'ils ne peuvent se permettre des délais lorsque la demande augmente. Nous avons constaté que même une faible hausse de la demande (1 %) peut accroître les délais, ce qui peut coûter très cher aux usagers. En outre, l'Administration doit tenir compte des conventions collectives, des marchés de service et des ententes de location durant la période de planification, tel qu'expliqué dans la présente section.

L'Administration prévoit un taux d'inflation de 2,25 % par année pour la période de planification ainsi que les mêmes taux d'intérêt qu'en 2005. L'Administration prévoit le trafic de 2006 à 6 600 affectations.

CONVENTIONS COLLECTIVES

L'Administration a conclu cinq conventions collectives dont quatre avec les corporations de pilotes et une avec l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), qui représente le personnel de bureau et les répartiteurs au service de l'Administration. Les quatre conventions collectives conclues avec les associations de pilotes ont été ratifiées et seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2007. L'Administration et les pilotes ont également convenu de renoncer à leur droit de faire la grève et de refuser d'offrir des services pour une période de cinq ans (31 mars 2006). La convention collective conclue avec les employés de l'AFPC a été ratifiée et sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2006.

CONTRATS DE BATEAUX-PILOTES

L'Administration passe des contrats pour les services de bateaux-pilotes à Port Weller et à Port Colborne. Des contrats ont été conclus et demeureront en vigueur jusqu'à la saison 2005.

Les deux bateaux-pilotes (y compris l'équipage) sont offerts à un taux mensuel fixe. Le coût de ce service est d'environ 450 000 $ par année pour les deux contrats.

CONTRATS DE TRANSPORT TERRESTE

Le contrat pour les services de transport terrestre assurant le déplacement des

pilotes entre Saint-Lambert et Beauharnois (Québec) et Cornwall (Ontario) expirera le 31 décembre 2006. Le contrat pour les services de transport terrestre assurant le déplacement des pilotes entre Cornwall (Ontario) et l'écluse Snell (États-Unis), St-Lambert (Québec) et Cape Vincent (New York) expireront le 31 décembre 2006. Le contrat pour les services de transport terrestre assurant le déplacement des pilotes dans la région du canal Welland expirera le 31 décembre 2006.

Le coût de ces services, qui est estimé à 300 000 $ pour 2006, sera directement lié au nombre d'affectations.

Il est possible que ces coûts augmentent au cours de la période de planification à cause de la hausse des prix de l'huile et de l'essence. L'effet exact de ces augmentations ne peut être prévu en ce moment.

BAIL

L'Administration a déménagé son social siège en 1994, ce qui lui a permis d'économiser environ 15 000 $ par année. Le bureau du siège social est assujetti à un bail de cinq (5) ans qui expirera en 2009. Ce bail représente un coût annuel d'environ 52 000 $ en 2005, coût qui augmentera en fonction de l'Indice canadien des prix à la consommation de 2006 à 2010.

SOUTIEN INFORMATIQUE

L'Administration a conclu une entente de soutien visant les logiciels et le soutien pour l'exploitation du site Web avec Klein Systems de Vancouver (Colombie-Britannique), au coût annuel fixe de 21 000 $ par année. Comme cette entente est en vigueur pendant un an seulement, elle peut être résiliée sans frais à tout moment.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

ÉTAT DES RESSOURCES EN MAIN-D'OEUVRE

2000-2010

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

ÉTAT DES RESSOURCES EN MAIN-D'OEUVRE

A LA FIN DE L'EXERCICE

	RÉEL 2000	RÉEL 2001	RÉEL 2002	RÉEL 2003	RÉEL 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ADMINISTRATION											
PRÉSIDENT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CADRES ADMINISTRATIFS	5	5	5	5	4	4	5	5	5	5	5
PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	4,5	4,5	4,5	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
TOTAL	10,5	10,5	10,5	10,5	8,5	8,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
EXPLOITATION											
PILOTES À TEMPS PLEIN	68	64	64	60	60	59	60	60	60	60	60
PILOTES CONTRACTUELS	8	9	9	5	4	1	2	2	2	2	2
RÉPARTITEURS	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
TOTAL	76	77,5	77,5	71,5	71	68,5	70	70	70	70	70
RESSOURCES TOTALES EN MAIN-D'OEUVRE	86,5	88,0	88,0	82,0	79,5	77,0	79,5	79,5	79,5	79,5	79,5

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

2004-2010

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

(en milliers)

	RÉEL	PRÉVISION	BUDGET	PRÉVISION	PRÉVISION	PRÉVISION	PRÉVISION
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
RECETTES							
DROITS DE PILOTAGE	13 403 $	14 836 $	16 212 $	16 617 $	17 032 $	17 458 $	17 894 $
PLACEMENTS	105	22	8	12	16	20	24
DIVERS	81	75	75	75	75	75	75
TOTAL	13 589 $	14 933 $	16 295 $	16 704 $	17 123 $	17 553 $	17 993 $
DÉPENSES							
SALAIRES - PILOTES	7 158 $	6 830 $	7 105 $	7 265 $	7 429 $	7 596 $	7 766 $
SALAIRES - SURTEMPS	1 397	1 320	1 219	1 246	1 274	1 303	1 332
SALAIRES - PRODUCTIVITÉ	1 020	1 143	1 135	1 161	1 187	1 213	1 241
AVANTAGES SOCIAUX - PILOTES	1 687	1 612	1 693	1 731	1 770	1 810	1 851
SALAIRES - EXPLOITATION	709	610	685	700	716	732	749
AVANTAGES SOCIAUX - EXPLOITATION	158	132	178	182	186	190	195
FRAIS DE DÉPLACEMENT	989	975	985	1 007	1 030	1 053	1 077
BATEAUX PILOTES	577	600	660	665	680	696	711
TRANSPORT TERRESTRE	378	396	395	404	413	422	432
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	175	300	315	322	329	337	344
COMMUNICATIONS	59	60	44	45	47	46	46
SERVICES DE RÉPARTITION	64	60	60	60	60	60	60
SERVICES PUBLICS ET FOURNITURES	126	125	108	110	110	110	110
FORMATION	48	60	75	75	75	75	75
TOTAL	14 532 $	14 215 $	14 647 $	14 973 $	15 303 $	15 649 $	15 998 $
MARGE D'EXPLOITATION	(943) $	719 $	1 649 $	1 731 $	1 820 $	1 913 $	2 006 $
DÉPENSES ADMINISTRATIVES							
SALAIRES	457 $	470 $	491 $	491 $	503 $	514 $	526 $
AVANTAGES SOCIAUX	111	115	110	119	122	125	128
SERVICES PUBLICS ET LOYER	80	58	80	80	80	85	85
EMPLOYÉS RETRAITÉS	14	14	14	14	12	12	12
JETONS DE PRÉSENCE	82	82	82	82	82	82	82
FRAIS DE DÉPLACEMENT - CONSEIL	95	75	75	75	75	75	75
FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADMINISTRATION	92	85	85	85	85	85	85
COMMUNICATIONS	14	14	15	15	15	15	15
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	50	47	50	52	54	56	58
SERVICES PROFESSIONNELS	105	90	75	85	85	85	85
AMORTISSEMENT	79	66	45	40	40	40	40
FRAIS D'INTÉRÊT	-	26	25	25	19	14	10
	1 139 $	1 126 $	1 103 $	1 123 $	1 131 $	1 143 $	1 161 $
PROFIT NET (PERTE)	(2 082) $	(402) $	545 $	608 $	689 $	766 $	844 $

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

BILAN

2004-2010

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

BILAN
(en milliers)

	REEL 2004	PREVISION 2005	BUDGET 2006	PREVISION 2007	PREVISION 2008	PREVISION 2009	PREVISION 2010
ACTIF							
ACTIF COURANT							
CAISSE	618 $	135 $	115 $	137 $	149 $	147 $	133 $
PLACEMENTS À COURT TERME	1 250	1 550	1 830	2 100	2 466	2 920	3 466
COMPTES DÉBITEURS	2 549	2 625	2 700	2 775	2 850	2 926	3 000
	4 417	4 310	4 645	5 012	5 464	5 992	6 599
PLACEMENTS À LONG TERME							
PLACEMENTS À LONG TERME	-	-	-	-	-	-	-
PLACEMENTS - PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	-	-	320	650	986	1 330	1 686
	-	-	320	650	986	1 330	1 686
BIENS IMMOBILISÉS	1 069	1 059	1 109	1 184	1 259	1 334	1 409
MOINS : AMORTISSEMENT CUMULÉ	(852)	(948)	(993)	(1 033)	(1 073)	(1 113)	(1 153)
	157	111	116	151	186	221	256
TOTAL DE L'ACTIF	4 574 $	4 421 $	5 081 $	5 813 $	6 636 $	7 543 $	8 539 $
PASSIF							
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	4 673 $	4 700 $	4 750 $	4 800 $	4 850 $	4 900 $	4 950 $
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI CONSTATÉES PAR RÉGULARISATION	2 977	3 199	3 264	3 338	3 421	3 514	3 616
TOTAL DU PASSIF	7 650	7 899	8 014	8 138	8 271	8 414	8 566
AVOIR DES ACTIONNAIRES							
ACTIONS ORDINAIRES	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAL D'APPORT	82	82	82	82	82	82	82
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	(3 158)	(3 560)	(3 015)	(2 407)	(1 718)	(953)	(109)
	(3 076)	(3 478)	(2 933)	(2 325)	(1 636)	(871)	(27)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	4574 $	4421 $	5 081 $	5 813 $	6 636 $	7 543 $	8 539 $

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

2004-2010

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers)

	RÉEL 2004	PRÉVISION 2005	BUDGET 2006	PRÉVISION 2007	PRÉVISION 2008	PRÉVISION 2009	PRÉVISION 2010
ENCAISSE EN PROVENANCE DES (UTILISÉE POUR LES):							
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
SURPLUS (PERTE) NETTE POUR L'EXERCICE	(2 082) $	(402) $	545 $	600 $	689 $	765 $	841 $
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR L'ENCAISSE							
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	(7)	222	65	74	83	93	102
AMORTISSEMENT	79	66	45	40	40	40	40
VARIATION NETTE DES COMPOSANTES DU FONDS DE ROULEMENT AUTRES QUE L'ENCAISSE	1 092	(49)	(25)	(25)	(25)	(25)	(25)
	(918) $	(163) $	630 $	687 $	787 $	873 $	961 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
ACHAT DES TITRES DE PLACEMENT	(1 250)	(1 550)	(2 150)	(2 750)	(3 450)	(4 250)	(5 150)
DISPOSITION DES PLACEMENTS	1 053	1 250	1 550	2 150	2 750	3 450	4 250
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(30)	(20)	(50)	(75)	(75)	(75)	(75)
	907 $	(320) $	(650) $	(675) $	(775) $	(875) $	(975) $
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(351)	(483)	(20)	22	12	(2)	(14)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	969	618	135	115	137	149	147
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	618 $	135 $	115 $	137 $	149 $	147 $	133 $

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2006-2010

ETAT DES IMMOBILISATIONS

2004-2010

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS
(000'S)

	REELS 2004	PREVISION 2005	PREVISION 2006	PREVISION 2007	PREVISION 2008	PREVISION 2009	PREVISION 2010
ÉDIFICE	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
MATÉRIEL INFORMATIQUE	29	20	60	60	60	60	60
ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	7	-	-	15	15	15	15
	36 $	20 $	60 $	75 $	75 $	75 $	75 $

L'Administration projette dépenser 60 000$ en 2006 pour améliorer son système informatique de répartition, de facturation et de comptes à recevoir. Des montants de 75 000$ par année ont été budgétés pour la période de 2007 à 2010 pour moderniser le système informatique et équipement informatique de l`Administration et pour une base de donnée pour la formation de pilote.